

CHALLENGE DES 6 Heures ETT

2019

ARTICLE 1- ORGANISATION

L'ASSOCIATION DES ORGANISATEURS DES 6 HEURES D'ENDURANCE TOUT TERRAIN

AO6 avec le concours de

Le Team KRISLANDER représenté par Christian LANTRES, le TEAM BOUT'S représenté par Patrick BOUTRY et l'A.S.A. du Loiret représentée par Gilles ROUX organise pour les engagés en 6 heures d'endurance tout terrain un CHALLENGE dénommé **CHALLENGE des 6 heures ETT**. Ce dernier porte sur les épreuves suivantes

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DE BORDEAUX

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DU SANTERRE

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DE L'ORLEANAIS

Article 2 – ELIGIBILITE

Tous les concurrents engagés et admis au départ participent au challenge

Pour être classés à ce challenge ; ils doivent impérativement avoir participé aux trois épreuves. Tout engagé aux trois épreuves ayant fait l'objet d'une disqualification ou d'une exclusion sur l'une des trois courses sera exclu du Challenge.

Article 3 – CATEGORIES

Cinq challenges sont mis en places : T1A et T3 confondus, T2, T2B et T2B+ confondus, T1B, SSV et Féminines

Article 4 – ATTRIBUTION DES POINTS

Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
POINTS	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Article 5 – CLASSEMENTS

Le challenge portera sur les épreuves des 6 heures d'endurance tout terrain des adhérents à AO6

En cas d'ex æquo au nombre de points, les concurrents seront départagés sur le meilleur tour chrono des 6 heures de l'orléanais

Article 6 – REMISE DES CHALLENGES

La remise des challenges aura lieu sur le circuit de la dernière épreuve des 6 heures de l'année. Les organisateurs de ce challenge se réservent le droit de modifier ou de supprimer ce challenge en cas d'annulation ou de report d'épreuves ou en cas de force majeure.

Articles 7 – TIRAGE AU SORT

Seuls pourront participer au tirage au sort des engagements gratuits les concurrents ayant participé à toutes les épreuves des organisateurs adhérents à AO6

A partir du 31^{ème} inscrit et admis aux essais sur chaque épreuve, AO6 offrira un engagement sur chacune des épreuves de l'année suivante et ce par tirage au sort qui aura lieu en même temps que la remise des trophées, engagements à la charge des organisateurs et non cessibles à des tiers. (Engagements nominatifs)

Et à partir du 41^{ème} inscrit et admis aux essais sur chaque épreuve, AO6 offrira deux engagements sur chacune des épreuves de l'année suivante et ce par tirage au sort qui aura lieu en même temps que la remise des trophées, engagements à la charge des organisateur et non cessibles à des tiers. (Engagements nominatifs)

Ces tirages aux sorts sont effectués parmi les concurrents ayant participé à toutes les épreuves des 6 heures tous groupes confondus

Exemple :

Pour 3 organisateurs à 31 admis aux essais : 3 engagements tirer au sort : 1 par organisateur

Pour 4 organisateurs à 31 admis aux essais : 4 engagements tirer au sort : 1 par organisateur

Pour 5 organisateurs à 31 admis aux essais : 5 engagements tirer au sort : 1 par organisateur

Pour 3 organisateurs à 41 admis aux essais : 6 engagements tirer au sort : 2 par organisateur

Pour 4 organisateurs à 41 admis aux essais : 8 engagements tirer au sort : 2 par organisateur

Pour 5 organisateurs à 41 admis aux essais : 10 engagements tirer au sort : 2 par organisateur

Pour 3 organisateurs à 51 admis aux essais : 9 engagements tirer au sort : 3 par organisateur

Pour 4 à 51 : 12 : 3

Pour 5 à 51 : 15 : 3

Article 8 – NOUVEL ORGANISATEUR

Si d'autres organisateurs de 6 heures d'endurance tout terrain rejoignent l'AO6 en cours d'année en organisant une épreuve, ils pourront participer au challenge dans les conditions énoncées ci-dessus

Article 9 – LITIGE

Seule l'AO6 regroupant les organisateurs est compétente en cas de litige